

Favoriser l'émancipation des individus

L'Agglomération Cannes Lérins poursuit son action en faveur des quartiers prioritaires avec le Contrat de Ville 2024-2030

Agir en faveur des populations les plus en difficulté pour favoriser leur émancipation est un axe majeur des actions menées par l'Agglomération Cannes Lérins au titre de la Politique de la ville. Celles-ci visent à améliorer durablement la qualité de vie des habitants des quartiers prioritaires.

C'est dans ce contexte que, David Lisnard, président de l'Agglomération Cannes Lérins, et Hugues Moutouh, préfet des Alpes-Maritimes, ont présenté jeudi 25 avril 2024 le Contrat de Ville 2024-2030 élaboré en concertation avec les habitants du quartier prioritaire unique Ranguin-Saint-Pierre-Colline-Frayère. Ce dispositif fixe les missions et les objectifs de chaque partenaire pour répondre aux attentes exprimées par les riverains, en faveur de la jeunesse et l'éducation, l'emploi, le développement durable, le cadre de vie ou encore la sécurité.



Présentation du Contrat de ville 2024-2030 par David Lisnard et Hugues Moutouh © CACPL

« La Politique de la ville constitue un levier indispensable pour améliorer le quotidien des quartiers dits « prioritaires ». C'est pourquoi nous avons fondé notre nouveau Contrat de Ville pour la période 2024-2030 à travers une consultation civique. La cartographie a été revue, à la demande des communes de Cannes et du Cannet, avec l'ajout de nouvelles résidences au sein d'un quartier prioritaire unique dénommé Ranguin – Saint-Pierre – Colline – Frayère. Ce nouveau Contrat de Ville a l'ambition de porter un projet local concret et cohérent pour répondre aux enjeux identifiés par les habitants et qui responsabilise ».

David Lisnard, président de l'Agglomération Cannes Lérins et maire de Cannes

« Face aux défis croissants de notre époque, la démarche Engagements Quartiers 2030 se présente comme une opportunité. A travers ce contrat, nous aspirons à forger un avenir où chaque quartier devient un épicerie de résilience, d'équité et de progrès, faisant de notre territoire une référence en matière de qualité de vie et de bien être pour tous ».

Hugues Moutouh, préfet des Alpes-Maritimes

Mener avec les habitants des projets structurants pour améliorer leur cadre de vie

L'Agglomération Cannes Lérins déploie depuis 2014 une Politique de la ville proactive afin **d'améliorer le quotidien des habitants issus des quartiers prioritaires**. En atteste la requalification urbaine « Nouvelle Frayère », d'un investissement majeur de 50 millions d'euros, qui vise à renforcer l'offre de services publics, réhabiliter le bâti et embellir ainsi que sécuriser les espaces naturels et communs.

C'est dans ce prolongement que son Président, David Lisnard, ainsi que le Préfet des Alpes-Maritimes, Hugues Moutouh, ont officialisé jeudi 25 avril 2024 le nouveau **Contrat de ville 2024-2030** qui concerne un quartier prioritaire unique : **Ranguin-Saint-Pierre-Colline-Frayère**. A ce titre, sur demande des communes, les résidences Drakkar-Prométhée-Viking de Cannes et Le Colibri du Cannet ont été rajoutées au sein de ce nouveau périmètre. Le Contrat de ville fixe ainsi les missions pour chaque partenaire (Etat, collectivités, institutionnels, bailleurs sociaux, associations) au regard de ses compétences, et vise à renforcer la coopération entre eux dans le cadre de la mise en place d'un projet de quartier.

A cette fin, un **travail partenarial** a été **conduit avec les habitants et les intervenants locaux** (associations, bailleurs, etc.) dans le cadre de groupes de projets et d'ateliers. Il a permis de mettre à jour quatre orientations prioritaires :

- un quartier qui œuvre **pour sa jeunesse** ;
- un quartier mobilisé **pour l'emploi et l'insertion** ;
- un quartier qui s'inscrit dans une **démarche écologique** ;
- un quartier **plus sûr et plus tranquille**.

En complément, **trois enjeux transversaux** ont été définis par l'État afin de promouvoir les valeurs de la République, la lutte contre les discriminations et l'égalité Homme-Femme. **Ces objectifs seront déclinés dans les mois et années à venir de façon opérationnelle** selon les modalités définies par les quatre groupes de projets thématiques.

Ainsi, l'Agglomération Cannes Lérins poursuit son engagement en faveur des quartiers prioritaires avec pragmatisme et concertation afin que les habitants soient moteurs de l'amélioration de leur cadre de vie.